

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 27/06/2013**

L'an deux mille treize,
Le vingt-sept juin deux mille treize à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du dix-neuf juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	05
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme SAINT PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. LALLOUETTE Joël

Pouvoirs : Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine ; M. PIERRARD Didier à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 28/06/2013

OBJET : ENVIRONNEMENT – transfert sollicité par l'Etat de la propriété du site ORFLAM à la commune de Pargny Sur Saulx
N° 13/51

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Champagne-Ardenne, ainsi que les services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Andra, ont présenté au Conseil Municipal en date du 18/06/2013 un projet d'aménagement de l'ancien site de l'usine situé entre la rue Basse et la Saulx, dans le cadre d'un transfert de propriété de ce site de l'État vers la commune de Pargny Sur Saulx.

Ces services ont également expliqué que l'Etat continuerait à accompagner la mairie, à l'issue des travaux, pour le suivi et la surveillance de l'ensemble des zones traitées.

Vu la délibération n° 13/46 en date du 18/06/2013 qui reportait ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du Jeudi 27 juin 2013.

Considérant que Monsieur le Préfet de la Marne, dans une lettre reçue en mairie le 25/06/2013 réaffirme l'engagement de l'Etat. En effet, il explique que :

- le site continuera à faire l'objet d'un suivi régulier par l'inspection des installations classées et sera inscrit dans la base de données BASOL du ministère chargé de l'écologie recensant les sites et sols pollués faisant l'objet d'un suivi actif. Ce suivi comportera des actions périodiques de contrôle radiologique réalisées par l'Andra.
- la Direction Départementale des Territoires de la Marne, concernant les ouvrages hydrauliques sur la Saulx adossés à l'ancienne usine, s'est engagée à accompagner techniquement la mairie de Pargny Sur Saulx par des actions de formation et la prise en charge de certaines actions de contrôle.

Considérant que Monsieur le Préfet précise que les dispositifs d'accompagnement technique et financier suivants sont pérennes et garantis par la loi :

- la commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR), adossée à l'Andra permettrait de financer d'éventuelles interventions ultérieures sur les ouvrages de confinement ou les résidus radioactifs en cas de nécessité, comme elle en a la vocation ;
- les dispositifs d'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui ont financés à hauteur d'environ 600 000 euros la réhabilitation des ouvrages hydrauliques du site soutiendrait la commune pour leur grand entretien si besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,
DECIDE de reporter ce point à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal ultérieur.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN